

Contribution commune au projet de loi « ELAN »

L'Assemblée des communautés de France (ADCF), France Urbaine, la Fédération des EPL et l'Union sociale pour l'habitat (USH) ont signé une contribution commune au projet de loi « ELAN ».

Les signataires souhaitent interpeller les députés et les sénateurs afin de promouvoir dans le projet de loi « ELAN » une approche plus territorialisée des politiques du logement porteuse d'une nouvelle gouvernance publique et d'une meilleure adéquation avec les réalités locales.

Cette démarche conjointe formalise le partenariat engagé, depuis de nombreuses années sur les territoires, entre les élus locaux et les organismes de logement social.

À l'heure où s'engage la discussion du projet de loi « ELAN » au Parlement, les Associations d'élus et les représentants des organismes de logement social entendent réaffirmer le rôle, la place et la responsabilité des collectivités locales en matière d'habitat. Ils demandent que les politiques locales de l'habitat soient reconnues, dans le projet de loi « ELAN », qui est muet sur cette question.

Plusieurs axes d'action sont proposés par les signataires pour renforcer la dynamique de territorialisation des politiques locales de l'habitat. Ils prévoient d'une part de renforcer la coopération entre les collectivités locales et les organismes de logement social et d'autre part de faire évoluer les pratiques de coordination à l'échelle régionale. Cette collaboration prendrait la forme d'une convention territoriale de coopération dont les orientations et les objectifs seraient discutés et définis par les acteurs locaux. Par ailleurs, les signataires prônent la rénovation, le renforcement et le renouvellement de la gouvernance régionale des politiques de l'habitat. En ce sens, il est proposé de créer, au sein des Comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), une commission spéciale sur les thèmes concernant les organismes de logement social et un comité régional des financeurs.

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 720 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2016, plus de 92 000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 14 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse : Joachim Soëtar / Alice Grapinet - Direction de la Communication
Tél. : 01 40 75 52 56 ou 01 40 75 79 42 ou 07 64 57 85 66